



Le chasseur, la louve et le procès

Par TF1 News (d'après agence) le 18 février 2010 à 15:52

Près de 1.500 éleveurs et chasseurs ont manifesté jeudi dans les rues de Gap pour soutenir un chasseur jugé pour avoir tué une louve. Une amende de 1.500 euros ferme a été requise à son encontre.

Sur leurs banderoles, on pouvait lire, "*mort aux loups*". Des éleveurs et des élus locaux, à l'appel des Jeunes agriculteurs (JA), de la Fédération départementale ovine et de la FDSEA, ont défilé jeudi, jour d'une sous-tension, dans les rues de Gap, au son des clochettes et des trompes. Ils étaient jusqu'à 1.500, selon la police et les organisateurs, réunis pour exprimer leur soutien à un chasseur jugé pour avoir tué une louve, espèce protégée, et demander le droit à se défendre contre le canidé.

"*Le loup nous rend la vie très difficile. Nous, les éleveurs, on ne veut plus du loup en zone de pastoralisme*", a déclaré à l'AFP la présidente départementale des JA, Sandrine Hauser. En 2008, 3.133 moutons ont été décimés lors de 906 attaques officiellement attribuées au loup. Les JA, à l'instar d'autres organisations, réclament le droit pour les chasseurs et les éleveurs de se défendre plus efficacement contre le loup. L'Etat a autorisé, entre avril 2009 et avril 2010, l'abattage de six loups, sur une population totale de 220.

Espèce protégée

Les éleveurs entendaient également soutenir un chasseur, qui comparait jeudi pour avoir tué une louve lors d'une battue aux sangliers en décembre 2009, sur la commune d'Esparron (Hautes-Alpes). Le prévenu, qui avait reconnu les faits, avait été surpris par les garde-chasses en flagrant délit. Il comparait pour destruction d'un animal non domestique, qui plus est espèce protégée, délit pour lequel il encourt six mois d'emprisonnement et 9.000 euros d'amende. Une amende de 1.500 euros ferme a été requise jeudi à l'encontre de ce chasseur. Le jugement a été mis en délibéré au 25 mars. Six associations, principalement de protection de la nature, se sont constituées parties civiles.

La députée UMP des Hautes-Alpes Henriette Martinez a pour sa part déposé une proposition de loi visant à mettre en place "*un plan de gestion du loup*".

Par TF1 News (d'après agence) le 18 février 2010 à 15:52